



## LA RESTAURATION DES CLOCHES DE L'ÉGLISE

*La mise en valeur de notre patrimoine religieux devrait être un terrain d'action privilégié des élus catholiques. A condition de présenter cette action dans une approche plus culturelle que religieuse, cette démarche a de bonnes chances d'aboutir comme le montre le témoignage ci-dessous.*

Jean-Louis est conseiller municipal d'une petite commune de l'Ouest (commune rurale de 250 habitants). Ce village possède naturellement son église, c'est un édifice du XIX<sup>ème</sup> siècle qui a une belle architecture, mais elle est seulement desservie tous les deux mois environ.

### **Concrétiser des engagements électoraux**

Lors de l'établissement du programme de l'équipe municipale aux élections de 2008, une des priorités annoncées était de restaurer les cloches de l'église qui avaient été laissées sans soin depuis fort longtemps. L'équipe ayant été élue, il s'agissait de passer à la concrétisation des engagements des candidats et pour ce dossier le nouveau maire se tourna naturellement vers Jean-Louis qui ne cachait pas sa profonde foi catholique.

Après étude du dossier, il s'avéra que la restauration des cloches (leur réparation et la remise en état du mécanisme des sonneries) était une lourde opération pour une si petite commune (30 000 euros) et que le maire était très frileux pour engager des finances publiques dans un bâtiment dédié au culte.

### **Création d'une association**

A l'évidence, Jean-Louis ne pouvait obtenir de la majorité du Conseil municipal l'engagement de la commune pour cette œuvre qui, pourtant, était présentée, non comme une démarche religieuse, mais comme une action culturelle puisqu'il s'agissait du patrimoine historique de la commune ; il fallait trouver une solution de rechange.

D'où l'idée de Jean-Louis, adoptée par le conseil municipal, de créer une association qui prendrait à sa charge l'essentiel des dépenses. Ainsi fut fait et naquit l'association du duché Anne de Bretagne dont l'objet était la restauration du patrimoine historique et l'action culturelle et qui a obtenu l'agrément de la Fondation du patrimoine.

L'association lança ses démarches dans trois directions :

- L'appel aux dons des habitants de la commune : une douzaine de milliers d'euros récoltés.
- La sollicitation du député lequel, comme chaque député, dispose d'une enveloppe pour favoriser ce type d'action de restauration du patrimoine et donna une dizaine de milliers d'euros.
- Le démarchage des commerçants et sociétés commerciales de la région qui rapporta 5 ou 6 000 €.

Enfin, pour ne pas être en reste, la commune participa au financement, à hauteur de 10 000 €, pour l'électrification des sonneries et la pose d'un paratonnerre.

Le financement étant assuré, les travaux ont pu être réalisés et l'inauguration fut l'occasion d'une petite cérémonie avec la participation du député.



### **Les sonneries**

Restait un problème, celui de la sonnerie des cloches.

C'est là que Jean-Louis intervint à nouveau pour convaincre les conseillers municipaux qui n'avaient pas grand avis sur le sujet. Notre ami exposa la place des cloches et de leurs sonneries dans la vie de nos ancêtres et leur fit admettre qu'à la place de sonner toutes les heures les cloches devaient sonner trois fois par jour l'angélus (7h, 12h, 19h) sauf le samedi et dimanche matin, le glas pour les décès dans le village et la volée pour la messe et les sacrements. Jean-Louis s'est montré très convainquant puisque, non seulement son avis fut retenu, mais il fut chargé de rédiger dans le bulletin municipal l'explication des sonneries de l'angélus. Ce qu'il s'empressa de faire, présentant l'aspect traditionnel de ces sonneries, mais abordant aussi leur aspect religieux.

### **Un rebondissement comique et heureux**

La sonnerie retrouvée des cloches semblait donner toute satisfaction aux habitants quand trois grincheux du village saisirent le maire du fait que les sonneries troubleraient leur repos dominical. Heureusement le maire ne donna pas suite à leurs critiques et un événement le confirma dans sa décision : peu de temps après une panne technique empêcha le fonctionnement des cloches pendant quelques jours, c'est spontanément que plus d'une dizaine de personnes vinrent trouver le maire pour se plaindre de l'absence des sonneries de l'angélus qui scandaient aussi heureusement leur journée !

### **Quelques enseignements**

**Le cas vécu par Jean-Louis est très représentatif de nombre de nos communes. Le maire est prêt à engager de bonnes actions, mais il ne veut surtout pas faire de vague et en ici, en l'occurrence, il risquait le reproche de dépenser l'argent public pour un édifice religieux (la population est assez « rouge »)**

**D'où la nécessité pour Jean-Louis :**

- **de faire preuve d'une grande diplomatie avec les décideurs (le maire, les conseillers municipaux) et les habitants**
- **de présenter l'opération sous un caractère exclusivement culturel (sauvegarde de la pièce essentiel du patrimoine de la commune)**
- **de rechercher des solutions plus compliquées que le recours (un peu trop facile) au financement par la commune**

**La démarche choisie met aussi en évidence le poids des associations dans la vie municipale : ce qui ne peut être obtenu par un conseiller peut souvent l'être par le biais associatif...**

**Outre le fait de manifester l'importance qu'on accorde au patrimoine religieux, cette affaire a été une opportunité pour rappeler (ou apprendre) à la population le sens de la prière de l'angélus.**